

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN



A BIKINI: LA BOMBE LONDRES: LA CIVILISATION DE L'ATOME

par P. V. VANDOROS

Le sommet qui s'est déroulé à Londres du 5 au 9 mai et qu'ont suivi les réunions de l'Otan dès 10 et 11 mai, n'est pas le même que les deux autres qui l'ont précédé.

Celui de Porto Rico, en juin 1976, et celui de Rambouillet n'ont pratiquement pas laissé de traces. Ce dernier sommet a traité plus les questions politiques que celles intéressant l'économie. Certes, il a été question des problèmes de l'inflation et du chômage, des matières premières, du dialogue Nord-Sud et de l'aide aux pays en voie de développement, des relations commerciales internationales, du pétrole et surtout de l'énergie atomique. Mais tous ces problèmes représentent autant de divergences et de contradictions politiques.

Le président Carter, le personnage principal de ce sommet, semble convaincu que l'éthique est une obligation majeure en politique. Mais le 29 avril, à l'Université de Géorgie, Cyrus Vance, son proche collaborateur, a mis en garde les

activistes partisans de représailles économiques contre les gouvernements coupables d'atteintes aux droits de l'homme: «En coupant systématiquement les vivres à quelques dirigeants indigènes, les Etats-Unis risquent de pénaliser la masse immense des pauvres et des innocents». Ceci signifie de mettre de l'eau dans le vin de M. Carter.

Nous ignorons si le sommet a été important ou si les deux jours des réunions de l'Otan, au cours desquelles le président Carter a prié ses alliés de permettre un nouvel effort pour répondre à la menace militaire de l'Urss, ont été plus importants.

Mais au-dessus de tous ces problèmes il y a une réalité que l'heure présente place au premier plan. Il s'agit de la force atomique, de la prolifération nucléaire, du plutonium et des sur-régénérateurs; domaines dominés, jusqu'à présent, par les Américains, mais qui se trouvent peut-être devancés, maintenant par les Français

A Bikini: La bombe

Londres: La civilisation de l'atome

et les Allemands. Les « Grands » ont pressenti que la force atomique ne peut désormais plus être conservée dans les dossiers des gouvernements. La crise du pétrole, la menace de l'Urss et les intérêts commerciaux poussent les « Grands » à reconnaître que l'entrée dans la civilisation de l'atome est devenue une nécessité. Dès lors tout change. La R.F.A., vient d'affirmer M. Schmidt, « ne se soumettra pas à des règles dont seraient exempts certains pays avec lesquels nous sommes en concurrence sur les marchés mondiaux ». Et « Le Figaro » du 8 mai cite une déclaration d'un haut fonctionnaire de Bonn: « Avec des garanties internationales solides et bien comprises, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire peut et doit être développée par les Allemands, les Français et d'autres pays de la C.E.E., faute de quoi l'Europe perdra son avance technologique et, ultérieurement, tout droit de contrôle sur les installations que les pays du tiers monde ne manqueront pas de construire un jour, que ce soit dans dix ou vingt ans ».

Et avant le sommet, le président Valéry Giscard d'Estaing a déclaré à Paris que la France vient de franchir une nouvelle étape dans la lutte contre la prolifération des armes atomiques, en mettant au point un nouveau procédé d'enrichissement de l'uranium, interdisant tout détournement des équipements à des fins militaires. Il s'agit de « l'atome de la paix ».

Toute cette politique de l'atome est le résultat d'une réalité historique: l'aube de la civilisation de l'atome. C'est autour de cette nouvelle source d'énergie qu'évoluera le monde de demain. Et sans tenir compte des facteurs nouveaux, non seulement techniques mais sociaux, politiques, économiques et même religieux, nous ne pouvons résoudre ni le chômage, ni l'inflation, ce couple maudit qui ne laisse pas dormir les dirigeants des peuples libres.

Et c'est conscients de cette réalité que Jimmy Carter, Valéry Giscard d'Estaing, Helmut Schmidt et les autres se sont rencontrés à Londres pour coordonner leurs efforts, car *Hannibal* se trouve *ante portas*.

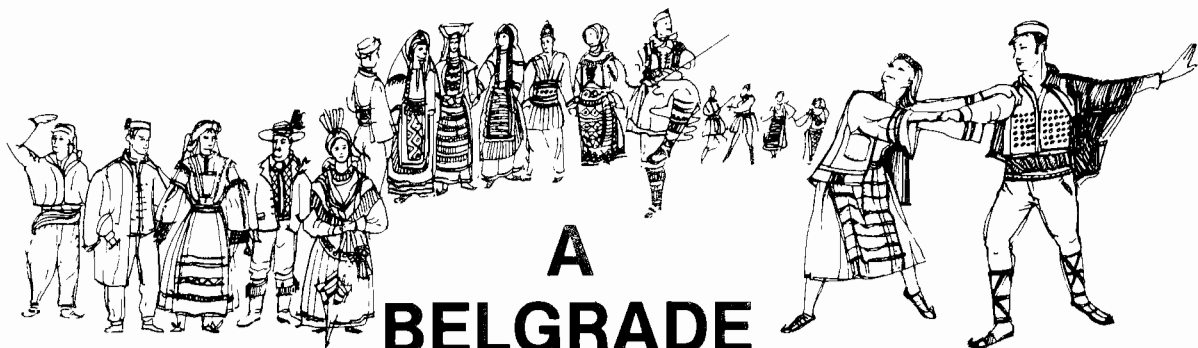
Mais cet *Hannibal* est très malin. Nous nous félicitons, en appartenant au monde libre, que le pragmatisme américain ait pris le dessus. Et le dernier communiqué de l'Otan, le met en évidence. C'est un communiqué qui ne ressemble pas aux autres. Il met les points sur les i. Et pratiquement les partenaires de l'Otan, demandant à leurs collègues du Pacte de Varsovie la réduction du niveau des armements. Et ensuite amicalement, l'Otan se réfère « à un système mondial équitable ». C'est-à-dire, qu'on remar-

que qu'il est anormal que la quasi-totalité de l'aide publique et privée qui est fournie aux pays en voie de développement provienne exclusivement des démocraties industrialisées, alors que l'aide économique accordée par l'Union soviétique, deuxième puissance économique mondiale, est inexistante. Que les Etats du Pacte de Varsovie le comprennent! Le Président Carter semble être profondément pénétré de son puritanisme religieux. Il pense: « Nous sommes riches. Nous vendons des armes qui nous enrichissent encore. Nous devons offrir des commandes militaires, à nos amis plus pauvres. L'affaire du siècle, c'est-à-dire l'affaire des avions que les européennes du nord signe à présent nous apporte de l'argent mais pas l'amitié ». Les relations entre l'Europe et les Etats-Unis, deviendront ainsi plus équilibrées. Les réflexes psychologiques se sont fait sentir immédiatement dans la presse de Bonn et de Paris. En comparaison avec la politique de Kissinger, la politique de Carter impressionne par sa sincérité.

Il le dit franchement. Nous sommes les plus forts. Indifférents des formules nucléaires que vous possédez et les savants de qualité qui travaillent chez vous, avant qu'ils soient achetés pour travailler dans nos laboratoires, nos possibilités de produire sont si grandes, notre productivité si organisée que si besoin est, nous ferons seuls toute la besogne. Nous reconnaissons que la collaboration entre amis est meilleure. Mais faites tout votre possible pour collaborer sans nous nuire ». Nous croyons, que cette rencontre de mai, entre une Europe affaiblie par une pénétration systématique du communisme, et une Amérique, rénovée psychologiquement qui cherche à retrouver son honneur et son panache, donnera de très bons résultats.

La civilisation de l'atome, dans laquelle nous entrons, impose des nerfs d'acier, des préoccupations de haut niveau, une éthique de qualité, qui nous tiendra loin des petits canons. La guerre que nous vivons, ne fait pas le bruit que nous connaissons à d'autres guerres. Pas de canons, pas d'avions. Tous ces engins de mort restent dans leurs dépôts et ne sont utilisés que pour être vendus « aux petites guerres » comme règlement des comptes budgétaires. Les grandes puissances en guerre utilisent leur intelligences et leurs vitrines nucléaires. Les résultats sont meilleurs, le nombre des morts est moindre, mais les victoires sont plus précises. Les grandes puissances sont conscientes que l'histoire de la civilisation nucléaire qui commence a besoin d'un seul chef. Le berger sera unique. Et la défaite de l'une des deux puissances sera totale. Il n'y a pas de place, pour des notes douces. Les mises au point, claires et décisives, sont meilleures. Car la civilisation de l'atome n'est pas un produit de la philosophie, mais d'une force qui cherche sa philosophie.

P.V. V.



A BELGRADE PARMI LES CORBEILLES

par G. MULLER

Oh, les beaux jours...

Quelle était rose la perspective ouverte par l'acte final de la conférence d'Helsinki!

A vrai dire, parmi les chefs d'Etat qui y apposèrent leur signature il y en eut quelques-uns - une faible minorité! - qui exprimèrent des doutes et des réserves. Des trouble-fêtes dira-t-on. Même pas, puisqu'ils passèrent inaperçu dans le bruit assourdissant des ovations.

La vague de joie générale et irrésistible se propagea aux quatre coins du monde - ou, si vous préférez, dans les quatre mondes - en rallumant dans le coeur des braves gens de bonne foi l'espérance d'une ère de paix et de prospérité universelles.

Porteurs souriants de gracieux rameaux d'olivier, les chefs des deux superpuissances s'étaient donné la main et avaient échangé les vœux les plus chaleureux et cordiaux. Qu'ils étaient beaux à voir, ces terribles gardiens de la paix mondiale, quand ils parlaient de sécurité et de coopération européenne! Il est vrai que ni l'un ni l'autre ne faisait partie de l'Europe, mais pourquoi ne pas vouloir apprécier des engagements et des promesses pour le bien d'autrui? Et, en fin de compte, l'Europe avait besoin de la concorde entre les superpuissances pour se développer en toute tranqui-

lité.

Si elles se juraient la détente et l'entente parfaites, tant mieux pour l'Europe!

Oh, les beaux jours des serments d'Helsinki...

Le coeur a ses raisons que la raison ignore

Quand on se demande, a posteriori, les raisons d'une joie si folle, ou quand on veut comprendre pourquoi on a été, à cette occasion, tellement heureux, on reste gêné par la difficulté de se donner une réponse honorable. Cherchez les raisons équivalent à en douter de l'existence.

Deux ans sont passés depuis la signature de l'acte final de la conférence d'Helsinki. On était tous - à l'exception de quelques désagréables pessimistes incurables - très euphoriques. Mais pourquoi? Vraiment pourquoi? Ce sont les pessimistes d'alors (que l'on a envie de rebaptiser maintenant les réalistes), ce sont aussi les déçus d'aujourd'hui, bien plus nombreux, qui posent cette question en essayant de percer le mystère de l'euphorie collective déclenchée par le beau geste des 35 tout-puissants qui offraient à leurs sujets trois corbeilles magnifiques.

Qui avait eu l'idée de la convocation d'une conférence de tous les Etats européens pour discuter de leur

sécurité et de leur coopération mutuelle? - L'Union soviétique, un Etat non européen qui avait profité de la Deuxième Guerre mondiale pour accaparer, ou au moins dominer, une bonne partie de l'Europe. C'était pour le bien de l'Europe que le Kremlin voulait à tout prix organiser cette conférence? Mais c'est ridicule!... Est-ce que c'est plus ridicule d'y croire maintenant qu'en 1975? Nous ne savons que répondre, sinon que tant de dirigeants politiques agissent en 1975 comme s'ils étaient persuadés des meilleures intentions de l'U.R.S.S. envers l'Europe!

Par la convocation de la conférence d'Helsinki un vœu fervent de l'U.R.S.S. fut exaucé. Gaudeamus igitur! Et voilà une première raison de l'immense joie qui s'empara du monde en juin 1975.

Un des buts politiques poursuivis par l'U.R.S.S. en luttant pour la convocation de ladite conférence était la reconnaissance des frontières actuelles des Etats européens, ce qui signifie entre autres:

- qu'on ne discute plus sur le fait que l'U.R.S.S. a transformé les Etats baltes en républiques socialistes soviétiques;

- qu'on oublie le rapt de la Bessarabie, incorporée - vraiment? - toujours dans l'Union soviétique;

- qu'on n'exige plus que l'U.R.S.S.S. - quelle coïncidence, c'est toujours elle! - respecte ses engagements consacrés par des traités internationaux et restituée à la Roumanie la Bucovine du nord après une occupation qui devait durer vingt ans seulement;

- qu'on ne remette plus en discussion les droits des soviétiques sur le territoire oriental de la Pologne et sur le territoire pris à la Finlande.

La première des trois corbeilles porte l'étiquette «coopération politique». Les prémisses de cette coopération sont la consécration des annexions territoriales ci-dessus, ainsi que le respect inconditionné de la domination soviétique sur les Etats communistes européens.

A Helsinki, l'Union soviétique a obtenu tout ceci. Rien d'étonnant qu'elle s'en réjouisse. Mais les autres?

La seconde corbeille se réfère à la «coopération économique». L'Union soviétique et ses satellites se voyaient promis et garantis des avantages considérables, destinés à contrecarrer les effets de la grave crise économique. Le vieux capitalisme chancelant et agonisant était appelé à soutenir et fortifier l'organisme exultant de robustesse et vitalité du jeune socialisme. Quel splendide paradoxe! C'est à peine croyable, mais à Helsinki, le Kremlin a obtenu cela aussi. Et l'enthousiasme fut général.

Moralité et bon sens

Le principe *do ut des* règle tant d'accords internationaux; il fait partie de la morale politique et les moralistes doivent s'y plier. Même les moralistes intransigeants. Les dirigeants de la Maison Blanche ne firent pas exception; ils demandèrent quelque chose en échange de leurs riches cadeaux. Ce «quelque chose» on l'appela

«la troisième corbeille».

Entre la moralité politique et la logique du bon sens s'établissent souvent des rapports très étroits. Par exemple, l'application du principe moral *do ut des* se soumet généralement au principe de bon sens selon lequel il doit y avoir une équivalence approximative entre ce qu'on donne et ce qu'on nous donne en échange. «Généralement» ne veut pas dire «toujours» et les accords d'Helsinki furent une exception éclatante: l'Union soviétique a obtenu des avantages précis et immédiats et elle a donné en échange des promesses invraisemblables. Elle s'engageait, en effet, à miner ses propres fondements, de creuser avec sérénité son tombeau et de s'y jeter de bon gré et sans l'ombre d'un regret. Ses promesses suicides, dont le comique était d'un goût douteux, ont été hautement appréciées par les partenaires d'Helsinki. Et des gens très sérieux et respectables commencèrent à parler de cette troisième corbeille comme d'une concession essentielle arrachée aux Soviétiques par la force inébranlable du monde libre. Les hommes politiques sont parfois tellement dépourvus du sens de l'humour!

A l'approche de la conférence de Belgrade, on a pu constater avec stupeur que les conditions humaines des habitants dans la partie communiste de l'Europe ne se sont pas améliorées et que, localement, elles ont même empiré. Et aux yeux des charmants naïfs et des politiciens dépourvus du sens de l'humour la troisième corbeille apparut enfin dans sa cruelle réalité: une farce tragique.

L'U.R.S.S. voudrait qu'à Belgrade on ne discute pas de la violation des droits de l'homme dans le monde communiste. Elle se trouve-

rait dans une position pénible et l'on ne comprend que trop ce désir de maintenir la discrétion. Mais la position des autres, de ceux qui ont cru, qui ont été incapables de saisir l'invraisemblable des engagements pris par les Soviétiques à Helsinki, n'est pas tout aussi pénible?

Et voilà pourquoi, dupes et escamotés, sont prêts à escamoter à Belgrade la question de droits de l'homme. Quelques semaines seulement nous séparent du 15 juin; c'est trop peu pour qu'il soit créé un fort courant d'opinion publique capable d'exercer une pression décisive sur les hommes politiques du monde libre. Il faut être enfin réaliste et ne pas attendre de miracles; une discussion même polémique, même violente, à Belgrade ne transformera pas l'Union soviétique en un Etat de la liberté, n'éliminera pas les camps de concentration et le terreur politique. Mais Belgrade peut signifier la fin d'une période historique - celle des concessions et de la faiblesse envers le communisme mondial - et le début d'une ère nouvelle: d'action patiente mais énergique, sage mais courageuse pour obtenir des améliorations concrètes à la place des belles paroles.

La conférence de Belgrade a été conçue comme un premier bilan des résultats obtenus en deux ans sur la voie de la sécurité et de la coopération européenne. Parler de bilan, c'est pénible, devoir avouer sa propre naïveté, c'est douloureux. Essayons alors de transformer cette conférence en un tournant significatif dans les relations internationales; abandonnons notre crédulité et ne sous-estimons plus notre adversaire, qui est l'ennemi séculaire de l'Europe. Tant qu'il sera fort, l'Europe restera faible.

G.M.

Parlement Européen

LES ELECTIONS DE 1978

ET LA HIERARCHIE DES NORMES COMMUNAUTAIRES DANS LES DROITS NATIONAUX

par VINCENT VAN DEN BOSCH
avec la collaboration de M. ALAIN DUBOIS

C'est un lieu commun d'affirmer que la décision d'élire dans un an les membres d'un Parlement dont le pouvoir et l'autorité définiront une compétence législative supranationale marque une étape essentielle du processus d'unification européenne. Essentiel aussi, le choix de la procédure du suffrage universel direct par laquelle les Etats membres affirment leur volonté de donner une assise solide à une construction dont les éléments politiques et juridiques ne s'assemblent pas aisément. Il aura fallu près de 19 ans pour que le Conseil Européen rende effective l'application de l'article 138 du Traité de Rome et se mette d'accord sur la répartition nationale des sièges de ce Parlement. Il ne faut donc pas oublier que ce pas énorme résume en fait de nombreuses hésitations sinon certaines réserves mentales et que si l'étape est essentielle, il faut à présent veiller à ce qu'elle soit décisive.

Certes, le Traité de Rome a doté l'Europe d'un cadre institutionnel cohérent et a ouvert une perspective stable aux modalités juridiques de son application. Mais à condition d'en respecter non seulement la lettre mais l'esprit. C'est dire que la Communauté dépend d'une manière importante de la volonté et surtout de la bonne volonté politique de ses membres.

Il semble opportun, à la veille de ces élections, de relever certaines réactions nationales. L'intérêt de ces réactions réside surtout dans les moyens qu'elles utilisent pour ralentir la genèse d'une souveraineté supranationale dans laquelle elles voient parfois un facteur susceptible de bouleverser l'évolution ou l'équilibre acquis de relations de confrontations politiques internes. Ces réactions sont animées parfois de préoccupations électorales nationales immédiates? Mais elles dénoncent toutes la nécessité de créer des verrous juridiques aptes à rendre le processus d'unification irréversible.

La France a depuis de longues années habitué ses partenaires à des volte-faces dont l'analyse est pleine d'enseignement. Sans remonter aux premiers rebondissements des rapports entre les Gaullistes et le Parlement Européen, il faut rappeler ce propos de Monsieur Burban: «Il existe une constante dans l'attitude des Gaullistes vis-à-vis de la construction européenne, c'est la défiance devant tout ce qui est supra-

national et, davantage encore, de tout ce qui est parlementaire». Ainsi, depuis 1946, la pensée gaulliste est absolument rectiligne.

Si dès 1960, tous les Etats membres sont favorables à l'utilisation du suffrage universel afin de donner à la construction européenne une assise populaire, la France est loin de partager l'avis de ses partenaires sur la finalité de cette procédure.

En fait de Parlement, il ne s'agirait pour elle que d'un super-Parlement consultatif qui incarnerait les grands courants idéologiques et non d'un organe moteur qui serait à la base de l'édification européenne. Il convient d'éviter, disait Monsieur Vendroux en 1960, que les peuples puissent considérer qu'on les a mis devant le fait accompli en leur imposant des élections qui ne correspondraient pas à leur désir profond. Il est vrai que deux ans après la naissance du Marché Commun, les peuples européens se sentaient peu concernés par cette organisation internationale qui leur semblait analogue à d'autres organisations déjà existantes, telles l'ONU ou l'UNESCO dans lesquelles les seuls Etats sont membres et sujets de droit, à l'exclusion de leurs ressortissants.

On ne peut trop insister sur l'originalité juridique des Traités communautaires. C'est la Cour de Justice des Communautés qui a dégagé la particularité de ces Traités en ce que leurs dispositions s'appliquent directement aux ressortissants des Etats membres. Il faut citer l'arrêt Van Gent et Loos du 5 février 1973 à propos de l'article 12 du Traité de Rome qui interdit d'augmenter les droits de douane. Malgré une intervention de la République fédérale d'Allemagne qui demandait à la Cour de respecter les principes de droit international public, la Cour de Justice des Communautés en jugea autrement et énonça dans ses attendus la théorie suivante:

- Que le Traité dont l'objet est d'organiser un Marché Commun non seulement des Etats signataires mais directement, par définition, des opérateurs de ce marché, producteurs et consommateurs et donc des ressortissants de la Communauté;

- Qu'en associant les peuples au fonctionnement de la Communauté, le Traité marque bien qu'ils sont en cause dans son activité;

- Que l'article 177 du *Traité*, qui confie à la Cour de Justice des Communautés Européennes, l'interprétation en dernier ressort des règles communautaires invoquées par les plaideurs devant les juridictions nationales, n'aurait pas de sens si ces règles, en principe, n'engendraient pas au bénéfice de ces plaideurs des droits susceptibles d'être invoqués devant les tribunaux internes;

- Qu'en définitive, la Communauté intègre sous l'autorité du droit communautaire, non pas seulement les Etats mais aussi les peuples, que dès lors ce droit communautaire est destiné à créer des droits et des obligations au bénéfice et à la charge non seulement des Etats mais aussi de leurs ressortissants.

Il faut retenir surtout la théorie de la Cour à l'endroit de la portée de l'art. 177 du *Traité*. Dans le domaine du Droit Public, c'est une révolution qui a, entre autres, pour conséquence de fixer le concept de la « primauté » du droit européen sur les droits nationaux.

Mais depuis 1970, le Marché Commun s'est attribué des ressources propres, rejetant ainsi l'état de dépendance qu'il possédait envers les Etats membres. Dans un second temps, la Communauté Européenne s'est agrandie, acceptant en son sein trois nouveaux membres donnant ainsi à l'Europe unie une représentativité plus grande.

Enfin, l'élection de Monsieur Valéry Giscard d'Estaing à la Présidence de la République était de nature à rallier la France à l'avis de ses partenaires sur la finalité des élections de 1978.

Mais le groupe gaulliste orthodoxe représenté par Messieurs Debre et Sanguinetti n'a pas désarmé. Ceux-ci allaient s'opposer assez vigoureusement à la décision du 20 septembre 1976 signée par les neuf Ministres des Affaires Etrangères pour que le Président Giscard d'Estaing crût nécessaire de saisir le Conseil Constitutionnel afin de savoir si les textes du 20 septembre étaient conformes à la Constitution française. Si cette initiative trouvait sa motivation sur le terrain politique, la décision rendue par le Conseil Constitutionnel sur le terrain juridique pourrait dans un proche avenir gêner le développement de l'Europe. C'est qu'en vertu de la primauté du droit communautaire, le Conseil Constitutionnel aurait dû se déclarer incompétent. La saisine du Conseil Constitutionnel impliquait que le droit européen, à tort, fut appréhendé par un tel recours comme une norme de droit international ordinaire relevant de l'art. 55 de la Constitution. Or l'article 55 de la Constitution ne confère au *Traité* une valeur supérieure à celle des lois que sous la réserve de l'application desdits traités par l'autre partie. Il s'agit donc d'assigner aux *Traités* un rang dans la hiérarchie des normes internes et de déterminer par conséquent un renversement de la Primauté attribuée aux normes européennes.

A la question de savoir si un Etat peut refuser d'appliquer une règle communautaire, cependant directement applicable, en invoquant que cette règle n'a pas été établie par l'autorité communautaire dans les formes, selon les procédures ou sous les garanties prévues par la Constitution de l'Etat au bénéfice de ses nationaux, il faudrait répondre que l'ordonnance juridique communautaire, bien qu'intégrée dans l'ordre juridique interne des Etats membres, n'est pas régie pour chacun d'eux par leur Constitution mais par les règles constitutionnelles que posent les *Traités*. De même, l'ordonnement juridique fédéral, bien qu'intégré dans l'ordre juridique des Etats fédérés, n'est pas subordonné à la Constitution de chacun d'eux, mais est régi par la Constitution fédérale. Et tel est bien le principe dégagé par la Cour Européenne de Justice qui, par un arrêt du 4 février 1959, a confirmé d'une façon indirecte la solution définie par les Cours Constitutionnelles allemande et italienne en affirmant que ne peut être invoqué devant elles le fait qu'une décision communautaire violerait une règle de la Constitution d'un Etat membre. Le 17 décembre 1970, cette Cour développe sa première décision en des termes plus catégoriques: « L'invoquant d'atteintes portées (...) au principe d'une structure constitutionnelle nationale, ne saurait affecter la validité d'un acte de la Communauté ou son effet sur le territoire de cet Etat ». En d'autres mots, les Constitutions nationales sont faites pour régir le droit interne ainsi que le droit international public « classique » mais non les dispositions élaborées dans le respect du *Traité* de Rome ainsi que des autres *Traités* communautaires.

Cette jurisprudence aurait donc permis d'espérer que rien ne viendrait plus entraver en France, comme ailleurs, l'édification irréversible de la fédération européenne.

Par sa décision du 30 décembre 1976, publiée le lendemain au *Journal officiel*, le Conseil Constitutionnel a surpris les Français et l'Europe.

En rappelant que la Constitution de 1958 n'autorise aucun transfert de tout ou partie de la souveraineté nationale à quelque organisation internationale que ce soit, cette décision détermine une limite à la souveraineté supranationale tout en jugeant conforme à la Constitution l'élection du Parlement Européen au suffrage universel direct. Il s'agit en fait d'un rejet des acquis communautaires en jetant un nouveau doute sur le principe de primauté.

La décision du Conseil Constitutionnel français n'a pas manqué de soulever des réactions diverses dont il faudrait retenir pour mémoire celle de Monsieur Edgard Faure, partisan d'une compétence strictement délimitée ou celle de Monsieur Sanguinetti dont la déclaration reprise dans *Le Monde* du 1er janvier 1977 définit une

attitude inaccessible apparemment à la logique juridique et au respect dû aux Traités dûment ratifiés. Selon ce dernier, ce n'est pas un problème de légalité mais de légitimité.

Quoique dans une moindre mesure, l'Allemagne n'est pas à l'abri de velléités «dissidentes».

La loi fondamentale de la République fédérale allemande devrait normalement écarter les problèmes juridiques relatifs aux élections européennes.

L'art. 24 de cette loi autorise le gouvernement fédéral à transférer des droits de souveraineté à des institutions interétatiques. L'art. 25 dispose que les règles générales du Droit International font partie intégrante du droit fédéral et font naître directement des droits et des obligations pour les habitants de territoire fédéral.

La Cour Constitutionnelle allemande, après quelques hésitations, fixa sa jurisprudence par un arrêt du 18 octobre 1967.

En l'espèce, les requérants demandaient à la Cour Constitutionnelle de déclarer inconstitutionnels divers règlements communautaires avançant que la loi allemande de ratification du Traité de la C.E.E. violait la loi fondamentale.

La Cour Constitutionnelle allemande définit dans sa motivation les règlements du Conseil et de la Commission des Communautés Européennes comme des actes d'une puissance publique particulière «supranationale» créée par le Traité de Rome et nettement distincte de la puissance publique des Etats membres. Selon cette Cour, les institutions de la C.E.E. exercent leur droit souverain dont les Etats membres se sont dépouillés au profit de la communauté. La C.E.E. est une communauté de nature particulière en voie d'intégration progressive, une institution à laquelle la République fédérale allemande a transféré certains droits de souveraineté. Et de souligner ce point important que les actes juridiques arrêtés par les institutions parlementaires dans le cadre de leur compétence découlant du Traité constituent un ordre juridique propre ne relevant ni du droit international public, ni du droit national des Etats membres. Le droit communautaire et le droit interne des Etats membres sont deux ordres distincts et différents. Les actes arrêtés souverainement par les institutions de la Communauté dans le cadre de leur compétence ne sont pas des actes de la puissance publique allemande avec la conséquence qu'un recours constitutionnel dirigé contre de tels actes n'est pas recevable.

Cet arrêt était évidemment sans équivoque et il faut regretter d'autant plus que la même Cour remette en cause une partie de cette thèse dans son arrêt du 29 mai 1974.

La Cour de Justice des Communautés était intervenue sur une question préjudicielle posée par le tribunal administratif de Francfort à propos de certains règlements communautaires qui, par leur contenu, devraient être considérés com-

me inapplicables en Allemagne car ils violeraient le principe de proportionnalité consacré par la loi fondamentale de la République fédérale allemande...

La Cour de Justice ayant donné l'interprétation que l'on sait à l'application des actes communautaires en Allemagne, le Tribunal de Francfort aurait dû statuer sur le fond de l'affaire qui lui était soumise conformément à la règle de la Cour de Justice. Au contraire, ce tribunal saisit la Cour Constitutionnelle allemande de la question qu'il avait posée à la Cour de Justice.

La Cour Constitutionnelle décida alors que si elle n'était plus compétente pour un recours en annulation d'un acte de l'autorité communautaire sous prétexte que cet acte violerait la loi fondamentale, elle était cependant compétente pour statuer sur la validité au regard de la loi fondamentale des actes de l'autorité allemande qui concernent la mise en application en Allemagne des actes communautaires. Selon cette nouvelle motivation, l'art. 24 de la loi fondamentale qui traite du transfert des pouvoirs souverains à des autorités interétatiques doit être compris comme n'autorisant ce transfert que dans le respect de la structure fondamentale de la Constitution et donc de ses dispositions relatives aux droits individuels fondamentaux. Cet arrêt prenait dès lors le contrepied de l'arrêt rendu le 17 décembre 1970 par la Cour de Justice des Communautés Européennes: «L'invocation d'atteintes portées soit aux droits fondamentaux tels qu'ils sont formulés par la Constitution d'un Etat membre, soit au principe d'une structure constitutionnelle nationale, ne saurait affecter la validité d'un acte de la Communauté ou son effet sur le territoire de cet Etat».

Il importe de souligner l'analogie entre l'arrêt de la Cour Constitutionnelle allemande du 29 mai 1974 et celui du Conseil Constitutionnel du 30 décembre 1976. Ces deux arrêts ne s'articulent pas sur la logique juridique et les règles de droit découlant de la nature du Traité de Rome, mais sur des considérations politiques. L'arrêt de la Cour Constitutionnelle allemande reflète la crainte exprimée par cinq des huit Juges de voir un jour la Communauté dominée par des Etats autoritaires qui renverseraient de l'extérieur le régime de droit de la République fédérale allemande. Il ne fait pas de doute que ces craintes se situaient dans le contexte de la conférence paneuropéenne de sécurité qui devait avoir lieu à Helsinki à l'occasion de laquelle l'Union soviétique allait susciter l'idée d'un organisme permanent de coopération dont seraient exclus les Etats-Unis, outre la montée du communisme au Portugal, l'union de la gauche en France et les progrès du Parti Communiste Italien.

Quoi qu'il en soit, l'accord existant encore au moment où ces lignes sont écrites entre les quatre grandes formations politiques représen-

tées au Bundestag sur l'élection directe du Parlement Européen évite en Allemagne le développement d'un grand débat politique au sujet de ces élections. S'il existe une opposition manifeste dans le cadre de deux organisations politiques minoritaires, à savoir le Parti Communiste qui a obtenu 0,5% des voix et le Parti national démocrate qui a obtenu 0,3% des voix lors des dernières élections et représentant l'extrême-droite, celle-ci n'est pas représentée au Bundestag en vertu de la clause de sauvegarde fixant à 5% le minimum de voix requis pour entrer dans le jeu parlementaire.

D'ailleurs le projet de loi électoral pour l'élection du Parlement européen au suffrage universel a été présenté le 18 janvier 1977. Il convient de signaler, cependant, que le double mandat sera une obligation pour les futurs députés allemands au Parlement européen, ceci pouvant s'entendre comme un contrôle du Bundestag sur l'action de ses parlementaires.

Ceci dit, il ne faut donc pas exagérer la portée actuelle de l'arrêt de la Cour Constitutionnelle allemande du 29 mai 1974; mais, comme la décision du Conseil Constitutionnel français, cet arrêt porte en soi les germes d'une démoralisation défavorable à l'unification politique de notre continent.

Le cas de la Grande-Bretagne et du Danemark pose des problèmes d'un ordre différent et beaucoup plus complexe. Les derniers développements des rapports entre la Grande-Bretagne et le Marché Commun méritent un examen attentif qu'il n'est pas possible d'examiner cette fois-ci dans les pages réservées à cette chronique.

Cette esquisse extrêmement sommaire des problèmes soulevés par les prochaines élections européennes dans deux pays du Marché Commun doit d'ores et déjà conduire les promoteurs de l'Europe à porter leur attention particulière sur le principe de la Primauté et sur celui de l'Application Directe.

Les instruments juridiques existant actuellement sont de nature à traduire ces principes dans la réalité. Il semble, pourtant, que manque la volonté expresse de créer des verrous juridiques dans le droit intérieur des pays membres qui prononceraient l'irréversibilité de l'intégration européenne. Il faut reconnaître que, pour le moment, les progrès de cette intégration sont presque en relation directe avec l'influence de plus en plus grande du pouvoir exécutif sur le pouvoir législatif. C'est une évolution qui pourrait conduire à un certain étatisme peu favorable aux libertés inhérentes à nos démocraties parlementaires. Cela pourrait être un aspect du souci exprimé par les Gaullistes et par la Cour Constitutionnelle allemande. Le grand oeuvre consiste donc à assurer le processus d'unification tout en sauvegardant dans chaque pays membre l'équilibre de leurs institutions respectives. Ces difficultés pourront être écartées, sans nul doute, par la manifestation d'une volonté politique continue.

L'Europe est arrivée à un seuil où il est encore possible de rejeter ce qui est déjà réalisé et de s'orienter délibérément vers un simple Marché Commun économique. En cette période de crise, la déchéance de l'Europe serait alors prononcée sans appel.

V.v.d.B.

L'EUROCOMMUNISME ET BERLIN-EST

Helmut Schmidt et Enrico Berlinguer

Lors du repas qui a clôturé la dernière rencontre du Conseil de l'Europe à Rome pour célébrer les vingt ans de la signature des traités de l'Union Européenne, le Chancelier Helmut Schmidt s'est trouvé à table à côté du président du Parlement italien, le communiste Ingrao, et a, par la suite, parlé avec M. Berlinguer.

A un interviewer qui tentait de lui demander des renseignements sur l'objet de ses entretiens avec les deux plus importants représentants du communisme italien, le Chancelier a déclaré:

Je crois qu'il n'est pas correct de dire un colloque. J'ignore si c'est le protocole ou un autre hasard à faire en sorte que le président du Parlement Ingrao et moi-même nous soyons trouvés côte à côte lors du repas. Mais le président d'un Parlement a un rang élevé, chez

nous également; le professeur Carstens pourrait, lui aussi, se trouver à table à côté d'un hôte étranger de rang élevé. M. Ingrao et moi-même avons conversé sur les tâches qui reviendraient, dans le futur, au Parlement européen directement élu. Et c'est par hasard que je me suis trouvé à côté de M. Berlinguer, quand dans un groupe, avant le repas, chacun discourait avec un verre de sherry ou de jus de tomate à la main. L'entretien entre M. Berlinguer et moi-même n'a pas duré plus de deux minutes.

Question - N'avez-vous pas parlé de l'eurocommunisme?

Réponse - Il n'a pas été question d'eurocommunisme; mais je lui ai dit, par plaisanterie, qu'il serait bon qu'il expose exactement à ses amis de Berlin-est les thèses qu'il soutient ici, en Italie.

Les exécuteurs Testamentaires de Pierre le Grand

par ROBERTO CESTELLI



SPECIAL B.E.

Des tentatives de désagrégation à l'encerclement de l'O.T.A.N.

Si l'on examine le testament de Pierre le Grand, on ne peut pas ne pas rester frappé et ébranlé non seulement par l'extrême précision et l'incroyable lucidité avec lesquelles ce plan a été conçu, mais également par la coïncidence de quelques points essentiels du plan lui-même avec la stratégie du Kremlin.

Le paragraphe deux dans l'interprétation du XX^e siècle: s'emparer des technologies des autres

La politique soviétique consistant à s'emparer, par tous les moyens possibles, de la technologie des autres pays pour faire profiter l'U.R.S.S. de toutes les conquêtes techniques des autres sans devoir pour autant céder les siennes, s'inspire, cela coule de source, du deuxième paragraphe de ce document où ce concept est clairement exprimé.

Jusque vers la fin des années 30, le gouvernement de Moscou payait comptant, même si c'était en nature, les technologies des autres pays. Le marquis-camarade Berlinguer ne se rappelle sans doute pas, ou il l'ignore peut-être, que c'est justement au cours de ces années que le gouvernement soviétique acheta au gouvernement fasciste de Mussolini les plans de construction du bateau de guerre «Littorio» et les paya avec dix millions de quintaux de blé.

Puis les Soviétiques devinrent bien plus anticonformistes dans l'application des instructions laissées par le défunt Tsar dans ce paragraphe.

En 1945, des techniciens allemands, de très grande valeur, furent, plus ou moins volontairement, «enrôlés» par l'U.R.S.S.

Le sieur Pontecorvo, fervent adepte de la nouvelle religion marxiste-léniniste, apporta à Moscou - d'où il disparut par la suite - les plans américains de la scission de l'atome, fournissant ainsi aux Soviétiques les armes nucléaires.

Le premier vol officiel de l'avion supersonique civil de l'U.R.S.S. «Concordski», comme le rebaptisèrent les Français, qui s'effectua avec quelques mois d'avance sur son original «Concorde», remplit d'amertume les Anglais et les Français qui avaient mis plus de dix ans pour étudier et tester le prototype, après avoir dépensé une somme énorme pour en mettre au point le projet et réaliser le premier exemplaire.

Nous ne connaissons pas les réactions de M. Marchais à ce propos, mais lui et ses plus fidèles compagnons furent certainement les seuls Français à ne pas se plaindre de ce plagiat et, peut-être même, à ne pas s'étonner de l'*extraordinaire* coïncidence du résultat technologique auquel était parvenue l'industrie aéronautique soviétique.

Le paragraphe sept: le Communisme de la Carte de crédit

Dans le paragraphe sept de son testament, Pierre le Grand, lorsqu'il trace les lignes de la future politique du commerce extérieur de la Russie, tout en maintenant également cette activité au service du but final de faire de son empire le futur maître de l'Europe et du monde, ne va pas

au-delà de ce que sont les principes de loyauté indispensables pour les échanges internationaux.

On ne peut pas en dire autant de ses successeurs, fidèles exécuteurs de ses plans de conquête.

En 1921, déjà V.I. Lénine écrivait, avec un cynisme impitoyable:

«Les pays capitalistes nous fourniront les matériaux et la technique qui nous manquent et restaureront notre industrie militaire dont nous avons besoin pour les futures attaques contre nos fournisseurs mêmes.

En d'autres termes, ils travailleront dur pour préparer leur propre suicide».

Vers la fin des années soixante, les relations entre l'Est et l'Ouest entrèrent dans une nouvelle phase.

Moscou inaugure la détente et le monde capitaliste occidental ingénu, dont la production industrielle est supérieure à la consommation, est heureux de voir s'entrouvrir à ses possibilités les marchés assoiffés de l'Est qui n'exigent pas, cependant, des produits de consommation, mais des fabriques complètes, des machines-outils et surtout des technologies.

Lorsque l'Est demande des fournitures il prétend qu'on lui accorde des facilités de paiement toujours plus importantes et toujours plus étendues.

Que celui qui veut vendre finance l'acheteur avec des délais toujours plus longs et à des conditions toujours plus avantageuses! Et les pays occidentaux industrialisés, dans une compétition acharnée, accordent toujours plus de crédit. L'Est paiera!

La détente est en cours et tous sont confiants et rassurés. L'endettement de l'Est a atteint, désormais, le niveau de 35 milliards de dollars. La Pologne, à elle seule, approche du plafond de 10 milliards et la Hongrie marche allègrement vers les 4 milliards, ce qui correspond à une dette de 400 dollars pour chacun de ses habitants.

Il semble que la finance mondiale ait délivré à l'Est une carte de crédit au montant illimité.

Tout l'Occident se prodigue pour fournir des fabriques en tout genre et des machines qui sont le fruit des technologies d'avant-garde.

La promesse est que l'Est paiera en huit, dix ou vingt ans surtout avec les produits de ces mêmes fabriques. Leurs coûts sont largement concurrentiels vis-à-vis de ceux de l'Occident, où la main-d'œuvre, même si elle est, pour le moment, bien plus qualifiée, a une productivité toujours plus faible et exige des salaires toujours plus élevés. Nos syndicats, dont les couleurs ont toutes les nuances du rouge, sont de plus en plus exigeants, au nom de l'intérêt des travailleurs. Dans quelques pays, comme en Italie, ils dominent le gouvernement tout en restant au-dehors et ne participent donc pas aux responsabilités qui en découlent.

Droits, droits, droits. Il n'y a dans la bouche de leurs dirigeants, que ce mot-là, même si l'économie et le système chancellent.

Que se passera-t-il lorsque l'Est commencera à payer en envoyant des produits au coût peu élevé? Le déluge du chômage s'abattra sur l'Occident avec, naturellement, des conséquences comme des grèves monstres contre, justement, le chômage!

Comment réagirons-nous si l'Est, suffisamment renforcé et industrialisé avec notre argent, nos fabriques et notre technologie, fort des énormes richesses de son territoire (Sibérie docet) mises en valeur avec notre aide, à un moment donné ne reconnaissait plus ses dettes et, fidèle aux paroles prophétiques de Lénine, utilisait les moyens que nous lui avons fournis pour jeter l'épée à la place de l'argent sur le plateau de la balance des paiements internationaux?

De nombreuses économies européennes se retrouveraient certainement au fond d'un puits et aux prises avec le chômage et la misère; elle rétrocéderaient vers des niveaux de vie inférieurs devenant ainsi une proie facile pour un conquérant aux aguets.

Pour l'Est, même la carte de crédit que l'Occident lui a imprudemment délivrée pourrait devenir un formidable instrument pour mettre en action le plan de Pierre le Grand.

L'hypothèse qu'un jour tous ceux qui ont accordé, avec tant d'imprudence, un si large crédit aux pays de l'Est, se trouvent à l'improviste assis par terre à regarder hébétés les inutiles chiffons de papier que sont devenus les documents de crédit que les débiteurs communistes n'entendent plus honorer, a un précédent historique qu'ils ne peuvent pas oublier, et les Français en particulier: la non-reconnaissance de la part du premier gouvernement soviétique de l'emprunt, lancé par le précédent gouvernement tsariste et qui avait trouvé, en France surtout, une grande quantité de souscripteurs.

Le paragraphe neuf: A travers la Syrie pour prendre position sur le golfe Persique

Lorsque Pierre le Grand rédigea le neuvième paragraphe de son testament il ne connaissait pas et ne pouvait pas soupçonner l'existence des immenses gisements de pétrole conservés dans les profondeurs des déserts du Moyen-Orient et l'importance extrême que cette matière énergétique

aurait pris dans l'essor et l'économie des nations européennes au XX^e siècle.

Ce stratège extraordinaire, le seul homme qui ait conçu et élaboré un plan concret pour la réalisation d'un empire mondial, tout au moins dans la dimension et dans la vision du monde que l'on avait à son époque, prévoyait la nécessité de conquérir Constantinople et les Indes, de détruire la puissance turque et perse et, en soumettant le monde arabe - représenté à cette époque surtout par la Syrie - de pénétrer et de s'installer sur les rives du golfe Persique et, par suite, d'avoir une fenêtre sur l'océan Indien.

Le chah Riza Pahlavi et l'actuel président de la République syrienne, le général Assad, ne semblent pas très renseignés sur cette partie du plan stratégique du tsar qui pourtant les touche de si près et que le Kremlin, avec un art subtil, continue à appliquer avec d'autant plus d'intérêt ce point particulier du document que le pétrole du golfe Persique a pris une importance toujours plus vitale pour l'Europe industrielle d'aujourd'hui.

En vérité, tout au moins jusqu'à présent, les efforts soviétiques ont été frustrés par l'attitude ferme et décidée de la Turquie et de l'Arabie saoudite gardiennes jalouses, l'une de son indépendance, l'autre de sa dirigeance sur le monde arabe, ou tout au moins sur le Moyen-Orient.

De même, il ne semble pas que l'attitude de ces deux gouvernements ait été modifiée pour l'Arabie Saoudite par l'assassinat, encore bien peu clair, du vieux et sage roi Faysal et pour la Turquie par le tout récent 1^o mai de sang, par lequel l'extrémisme de gauche a tenté, en provoquant un horrible massacre populaire, de mettre en crise ce pays à la veille de son épreuve électorale de juin prochain.

Le nouveau roi de l'Arabie Saoudite, Khalid Ibn Abd-el-Aziz, frère du précédent, bien soutenu par le sage Sadat, semble fermement décidé à faire en sorte que la mer Rouge et le golfe Persique demeurent des lacs arabes et poursuit donc sa politique ferme et concrète à l'égard des nations africaines baignées par la mer Rouge et les eaux septentrionales de l'océan Indien.

L'article cinq du Pacte de l'Atlantique Nord

Quand les U.S.A. le Canada et les puissances de l'Europe occidentale signèrent, le 4 avril 1949, le Pacte de l'Atlantique Nord, donnant lieu ainsi à la naissance de l'O.T.A.N., ils estimèrent avoir créé, avec le contenu de l'article cinq de ce Pacte, un formidable instrument de dissuasion contre la poursuite d'une politique impérialiste mondiale de la part de l'Union soviétique.

L'article cinq de ce Traité déclare, en effet:

«Les pays membres sont d'accord pour estimer qu'une attaque armée contre un ou plusieurs d'entre eux, en Europe ou en Amérique du Nord, sera considérée comme une attaque contre eux tous ...».

Cette déclaration avait dû apparaître, aux yeux des signataires de l'accord, une cuirasse invincible.

Mais il n'a jamais existé de cuirasse invincible et les démocraties, de par leur nature même, ont toujours été plus ingénues que les dictatures, tout au moins dans les phases initiales de chacune de leur confrontation.

Effectivement, l'article cinq semble avoir retranché les membres de l'O.T.A.N. dans une forteresse imprenable, même si Marianne, pour des raisons typiquement gauloises, a voulu sortir de l'alliance pour se déclarer alliée des alliés. La politique étrangère française, en particulier sous la conduite de de Gaulle, a toujours eu tendance à vouloir se distinguer des autres; une coquetterie toute féminine que le monde a toujours pardonnée à la France.

La politique de la main tendue vers l'U.R.S.S., professée avec tant de vigueur par la France, démontre que ses habitants ont totalement oublié le dernier alinéa du testament de Pierre le Grand.

C'est un tort! car il leur est spécialement destiné. Il vaut la peine de le citer in extenso et de leur rappeler qu'ils peuvent en retrouver les origines dans les «Mémoires du Chevalier d'Eon», volume I, publiés à Paris par les Editions de Saint-Clair en 1967:

«En même temps, deux flottes considérables partiront - l'une de la mer d'Azov et l'autre du port d'Archangelsk - chargées de troupes asiatiques et s'uniront aux flottes de la mer Noire et de la Baltique. Notre armée navale avancera en traversant la Méditerranée et l'Océan, envahira la France d'un côté et l'Allemagne de l'autre; ces deux régions une fois conquises, le reste de l'Europe passera facilement et sans coup férir sous notre contrôle.

Voilà comment l'Europe pourra et devra être soumise».

L'encerclement de l'O.T.A.N.

Il nous faut citer, maintenant, le célèbre ouvrage de Karl von Clausewitz «Vom Kriege» (De la guerre), l'oeuvre d'art militaire la plus fameuse qui ait jamais été écrite.

Von Clausewitz affirme qu'une formation militaire ennemie qui se présente absolument compacte ne doit pas être attaquée de front, même si l'assaillant jouit d'une nette supériorité numérique.

Cet expert de l'art de la guerre suggère, dans ce cas, de procéder à une large manoeuvre pour encercler l'ennemi, de lui couper les voies de communication intérieures et celles de réapprovisionnement extérieures, d'en miner la solidité par des infiltrations d'agents pour provoquer le mécontentement et des soulèvements, d'augmenter toujours ses propres armements et d'inviter en même temps l'ennemi à diminuer ses défenses en proclamant continuellement ses propres intentions de paix.

Face au déploiement occidental compact prévu dans l'article cinq du Traité de l'Atlantique Nord, l'U.R.S.S. a suivi à la lettre les suggestions de ce Prussien, maître ès stratégie, et n'a pas attaqué l'O.T.A.N. mais l'a encerclée.

Puissance traditionnellement terrestre, la défaite inattendue infligée à son orgueil et à sa flotte à Tsushima, le 27 mai 1905, par la flotte japonaise commandée par l'amiral Togo, fit en sorte que pendant plus d'un demi-siècle la Russie soviétique regarda la mer, comme théâtre de guerre possible, avec une méfiance extrême.

La sévère leçon de Cuba, quand Khrouchtchev fut contraint de rentrer ses griffes atomiques devant le déploiement naval américain, enseigna à l'U.R.S.S. qu'une politique impérialiste avec des visées mondiales n'était possible à appliquer que si elle était soutenue par une puissance navale appropriée.

Renonçant même à la compétition avec les U.S.A. pour la conquête de records dans l'espace, l'U.R.S.S. s'est lancée avec ardeur dans un plan de restructuration qui lui a permis, en moins de deux décennies, de jouer un rôle de première importance comme puissance maritime.

Sa flotte, incontestablement très moderne, est supérieure à celle de l'O.T.A.N. quant au nombre des sous-marins conventionnels et atomiques. Pour le moment, elle n'est inférieure qu'en porte-avions; mais l'importance de ces unités dans une guerre moderne à base de missiles doit encore être démontrée.

Une fois sa flotte préparée, l'U.R.S.S. a développé une politique d'accaparement de bases navales indispensables.

La possibilité de disposer des ports albanais n'existant plus, elle a récemment demandé à Tito certaines facilités pour ses flottes aérienne et navale militaires.

Heureusement pour nous, Tito a refusé. Mais qu'advient-il au cours de «l'après-Tito?».

Entre-temps, Khaddafi a accueilli les navires soviétiques dans le port de Tobrouk, tandis que la Syrie est hésitante sur le fil du oui et du non devant les requêtes de Moscou.

Sadat est désormais en rupture avec le Kremlin, mais de toute façon la flotte soviétique s'est déjà installée en Méditerranée, grâce aux concessions de Boumediene qui lui a ouvert le port de Mers-el-Kébir.

La grande manoeuvre enveloppante a pour théâtre les côtes de l'Afrique, et tout d'abord celles de l'Atlantique dont les bases permettraient aux navires et aux sous-marins soviétiques d'interrompre les fournitures de l'O.T.A.N. provenant des alliés d'outre-Océan.

La Guinée, la Guinée-Bissau, la Guinée équatoriale, le Bénin, le Congo et l'Angola, sous contrôle soviétique, sont autant d'étapes de la défaite dans le temps des puissances occidentales.

La soviétisation des nations africaines baignées par la mer Rouge et l'océan Indien (Ethiopie, Somalie, Mozambique et Madagascar) complèterait non seulement l'encercllement de l'O.T.A.N., mais aussi la possibilité de couper aux nations industrialisées de l'Europe occidentale, et en partie au Japon lui-même, la voie d'approvisionnement de la plupart des matières premières nécessaires à leur vie, du pétrole au cuivre, du fer à l'uranium, aux phosphorites et aux autres innombrables produits que l'Afrique échange avec l'Europe contre ceux de ses industries et de sa technologie.

Heureusement, le monde arabe semble avoir compris, en grande partie, le danger provenant d'une puissante installation soviétique en Afrique.

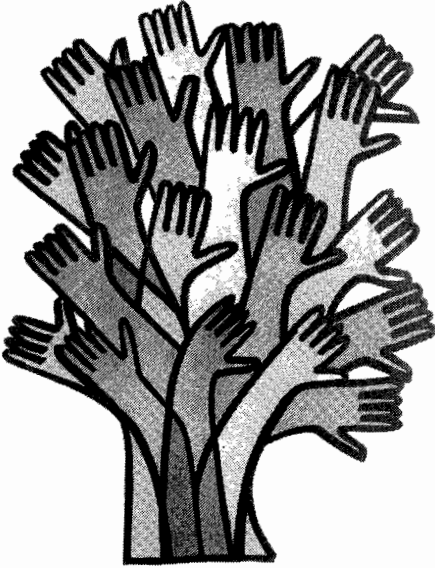
L'opinion publique européenne un peu moins, car elle est aveuglée par la propagande communiste de «libération» des populations africaines des vieilles influences coloniales.

Des armes soviétiques et tchécoslovaques arrivent partout comme *aides* aux peuples africains. Des conseillers russes et des guérilleros cubains interviennent aux côtés de tous les mouvements qui brandissent un drapeau rouge qui, désormais, n'est plus le symbole d'élévation des travailleurs et de l'union des peuples mais un puissant instrument psychologique de la tentative la plus terrible de création d'un empire mondial où la liberté et la félicité des hommes n'auraient plus aucun sens.

LES EXECUTEURS TESTAMENTAIRES DE PIERRE LE GRAND

Dans le prochain numéro:

... et l'Europe se contente de regarder!



LA JOURNÉE DE L'EUROPE 5 MAI 1977 - UNE DATE À FÊTER

«L'Europe ne se fera pas toute seule»

Cette invitation, adressée à la conscience des 345 millions d'habitants peuplant les 19 pays de l'Europe occidentale, tous Etats membres du Conseil de l'Europe, est le slogan choisi pour la journée de l'Europe 1977.

Malheureusement, cette année encore, ce jour ne sera pas fêté. La Journée de l'Europe doit être l'occasion pour faire le point des développements réalisés en Europe, doit permettre de sensibiliser l'habitant sur les nouvelles ten-

dances vers lesquelles l'Europe évolue et sur la direction que prend cette évolution.

Les Etats membres du Conseil de l'Europe et leurs gouvernements respectifs entendent préparer un avenir plus humain pour les hommes et les femmes de notre continent.

Ils assurent, avec l'appui respectif de la Convention des Droits de l'Homme et de la Charte Sociale Européenne, les droits politiques, économiques et sociaux aux Européens. Le slogan choisi cette année a surtout pour but d'encourager la participation des habitants à l'organisation de l'espace européen:

L'Unité Européenne demande une coopération à tous les niveaux de l'élaboration des politiques, car la force de l'idée européenne se mesure avec la volonté européenne démontrée par les citoyens. Cette coopération volontaire des gouvernements au sein du Conseil de l'Europe, tant pour l'harmonisation du droit et de la collaboration régionale, que pour la protection de l'environnement ou de la lutte contre le terrorisme, est déjà un principe très favorable à la construction européenne.

Coopération régionale, jumelages et Prix d'Europe sont autant d'occasions pour organiser des rencontres européennes au niveau communal et régional.

Pour pouvoir réaliser un rapprochement entre l'Europe et ses habitants, il faut que les 345 millions de personnes peuplant les démocraties de l'Europe occidentale, regroupées au sein du Conseil de l'Europe, mettent en application des critères européens et non plus nationaux, en matière de décisions politiques et à tous les niveaux (dans la vie scolaire, professionnelle, communale et même au moment des consultations électorales).

Ce n'est qu'alors qu'une idée européenne cessera d'être l'objectif lointain des institutions européennes pour devenir la caractéristique de notre continent.

«L'EUROPE NE SE FERA PAS TOUTE SEULE»

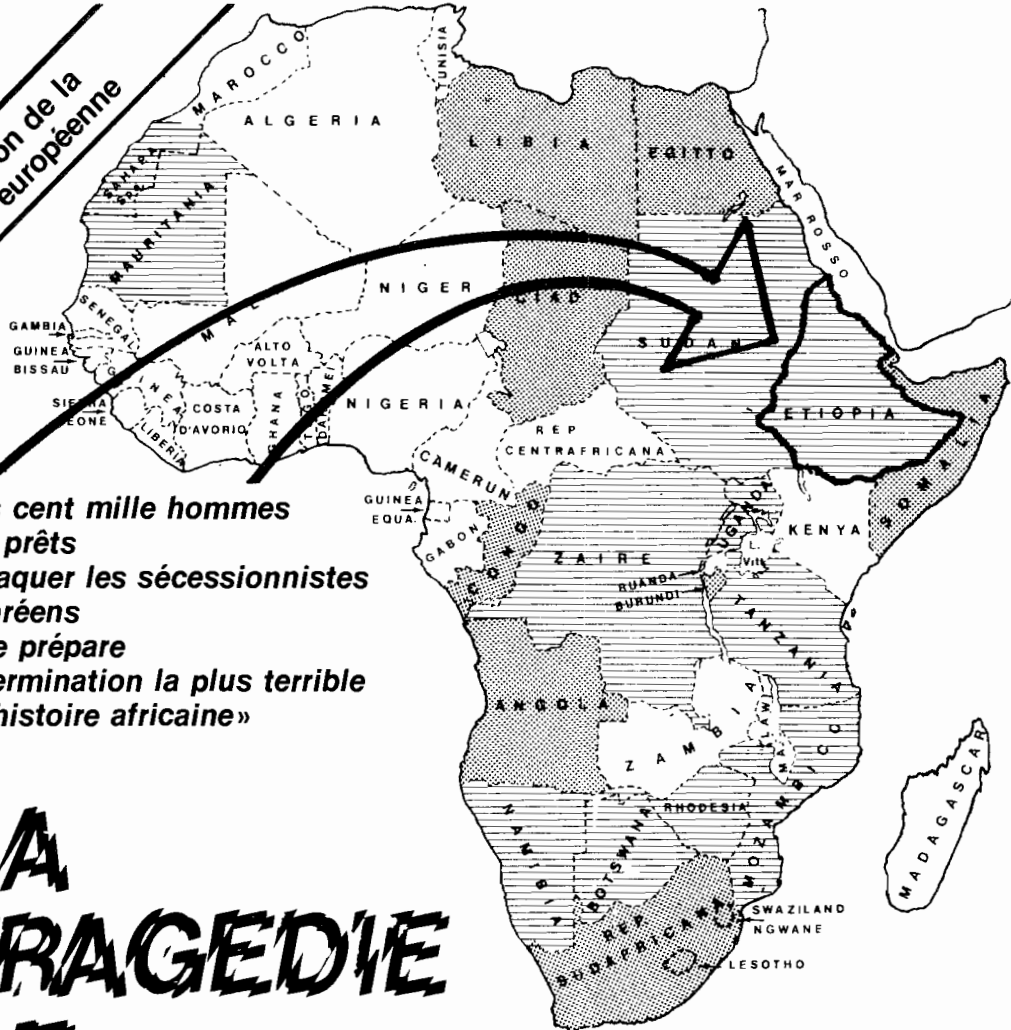
L'idéal de l'unité européenne n'est pas inaccessible. Il suffit que chacun d'entre nous le désire et se consacre à sa réalisation.

Où en sont les problèmes européens?
Quelles sont les réalisations qui ont été accomplies?
Que peut-on en faire d'autres?
Pour obtenir tous ces renseignements
il suffit de s'adresser aux:

SERVICE DE PRESSE ET D'INFORMATION
du CONSEIL DE L'EUROPE
Boîte Postale 431 - Palais de l'Europe F 670006 Strasbourg Cédex

Il est également possible de s'adresser à d'autres organisations européennes et associations en faveur de la promotion de l'idée européenne dans votre pays.

A l'attention de la
jeunesse européenne



**Trois cent mille hommes
sont prêts
à attaquer les sécessionnistes
érythréens
«Il se prépare
l'extermination la plus terrible
de l'histoire africaine»**

LA TRAGÉDIE DE L'ETHIOPIE

Il devient chaque jour plus évident que les changements qui se produisent en Ethiopie sont accueillis avec une hostilité manifeste par les puissances impérialistes et par les régimes réactionnaires», écrit la Pravda. Les dirigeants de l'Ethiopie, rappelle à ce propos le journal, ont plusieurs fois déclaré publiquement que la C.I.A. est directement complice dans les événements intérieurs de ce pays.

Constatant que des opérations de lutte contre les contre-révolutionnaires et les terroristes sont en cours dans toute l'Ethiopie, la Pravda affirme:

«Une particularité spécifique de ces opérations est la participation des détachements de la milice populaire. Après avoir reçu des armes, ils

sont devenus des organes de défense valables pour la révolution et pour rendre effectives des réformes radicales».

Le journal ajoute: «Un nouveau pas important dans la création et le développement des organes populaires de pouvoir a été fait grâce au décret du 21 avril dernier qui crée des comités de la révolution dans les districts, dans les départements et dans les provinces. La lutte conduite par l'Ethiopie actuelle pour un avenir meilleur accomplit tous les efforts pour sauvegarder le plus efficacement possible les conquêtes révolutionnaires» conclut la Pravda.

Novosti (Agence de presse de l'Urss
n° 74 du 3 mai 1977)

DES CENTAINES D'ETUDIANTS MASSACRES EN ETHIOPIE

ADDIS-ABEBA - Des centaines d'étudiants qui avaient manifesté contre le gouvernement ont été massacrés, les 29 et 30 avril dernier, dans la capitale éthiopienne; des personnes arrêtées par l'armée et par les paysans enrôlés dans la milice populatoire ont été passées par les armes. Les diplomates (tous les journalistes occidentaux ont été expulsés du pays) évaluent de deux à sept cents le nombre des victimes.

D'après les informations qui ont pu être recueillies par les ambassades occidentales, les exécutions, commencées vendredi dans différents quartiers de la capitale, auraient duré vingt-quatre heures. Dans la nuit du 29 avril, il a été dénombré, à l'hôpital Menelik, cent soixante-dix cadavres, dont quelques-uns présentaient des signes de mutilations. Plusieurs autres centaines de jeunes gens ont été enfermés samedi dans la caserne de la Sixième Division. Quand les parents des jeunes gens arrêtés se sont présentés aux autorités militaires pour avoir des nouvelles de leurs enfants et pour leur apporter des vivres, il leur a été répondu:

«Ils n'ont plus besoin de manger». Depuis le 30 avril, les familles ne savent plus rien. Une femme a raconté à un Anglais avoir trouvé son fils dans un tas de cent cadavres. D'autres sources rapportent avoir vu une quarantaine de cadavres jetés dans une fosse commune le long de la route qui conduit à Asmara.

Cette sauvage épuration a été ordonnée par le général Mengitsu qui s'est juré d'écraser toutes les oppositions «avec la force des masses», se référant ainsi au recrutement en cours des paysans dans les milices populaires. Le chef du régime a promis de «briser» le parti révolutionnaire et, en Erythrée, les sécessionnistes. Le gouvernement est en train de mobiliser la population contre ces derniers pour lancer une contre-offensive. Cent cinquante camions chargés de paysans armés ont été vu partir le 2 mai pour la province rebelle. A travers l'agence Moyen-Orient, le représentant du Front de Libération érythréen au Caire a lancé un appel à tous les gouvernements du monde «pour qu'ils bloquent la guerre d'extermination qui est sur le point d'être déclenchée». D'après le Front, trois cent mille hommes bien armés et entraînés, aidés de l'aviation et de parachutistes, seront bientôt lancés contre l'Erythrée avec l'ordre de pratiquer la terre brûlée. L'envoyé d'un groupe de journalistes sud-africains, qui a été le dernier à quitter l'Ethiopie, a écrit que «la pire des exterminations de l'histoire africaine» est en train de se préparer.

Laissant derrière lui les rues ensanglantées d'Addis-Abeba, Mengitsu s'est rendu, ces jours derniers, en Bulgarie et en Union soviétique pour obtenir des armes. Le journal égyptien Akher Saa affirme que la Somalie aurait découvert qu'un pont aérien est déjà en cours pour le transport d'armes soviétiques à l'Ethiopie des dépôts que les Russes possèdent en Lybie. A Moscou, Mengitsu a été accueilli avec chaleur par le président Podgorny et par le ministre des Affaires Etrangères Gromyko.

Corriere della Sera, 5 mai 1977

NOUVELLES TUERIES EN ETHIOPIE: 500 MORTS DANS LE SUD

Leonide Brejnev, secrétaire général du P.C. soviétique, a eu hier un dernier entretien «amicale et chaleureux» avec le lieutenant-colonel Mengistu Haïlé Mariam, chef de l'Etat éthiopien, en visite officielle à Moscou depuis le 4 mai. Avant son départ pour Leningrad, celui-ci a signé avec le président du présidium du Soviet suprême, Nikolai Podgorny, une «déclaration sur les principes de base des relations d'amitié» entre les deux pays et plusieurs documents de coopération, notamment économique, technique et culturelle. Parallèlement à ces entretiens qui se déroulaient au Kremlin, un incident eut lieu devant l'ambassade d'Ethiopie à Moscou. Une soixantaine d'étudiants - tous Ethiopiens - ont occupé pendant quatre heures les locaux de la représentation diplomatique de leur pays avant d'en être expulsés par la police. Ce fut - selon toute vraisemblance - une manifestation d'hostilité au régime actuellement au pouvoir à Addis-Abeba.

L'agence de presse yougoslave «Tanyoug» a annoncé hier - citant des sources officielles d'Addis-Abeba - que 500 rebelles ont été tués dans la province de Sidamo, dans le sud du pays et qu'une trentaine d'autres ont subi le même sort dans celle du Gondar, dans le nord. En outre, près de quatre-vingt-dix partisans royalistes se seraient rendus aux forces gouvernementales. Dans la province de l'Erythrée, les combats semblent redoubler de violence. Les maquisards séparatistes se seraient emparés du dernier camp tenu par l'armée régulière dans la ville frontalière de Tessnei en récupérant un important armement. D'autre part, le quotidien soudanais «Al Ayam» écrit que deux cent cinquante soldats éthiopiens se sont rendus aux troupes séparatistes et que trois avions de l'armée d'Addis-Abeba, en mission de ravitaillement, ont été abattus.

Le Figaro, 8 mai 1977

APPARENCE OU REALITE?

par EUGENE MICHEL

Un voile d'inquiétude couvre les âmes sereines des Américains. Les experts du Pentagone soutiennent, devant leur Sénat que la force militaire de l'U.R.S.S. commence à dépasser celle des Usa, considérée jusqu'à présent invulnérable.

De l'ancien officier de marine Jimmy Carter au dernier analyste de revue à grand tirage, tout le monde se pose la question brûlante: le travail des dix dernières années de l'amiral soviétique Sergheï Gorshkov n'aurait-il pas porté ses fruits?

Une nouvelle philosophie militaire

L'histoire de la Russie a été, jusqu'à présent, une histoire de luttes terrestres. Et les nouveaux maîtres du Kremlin n'en ont pas changé le profil. Lénine, Staline et, au commencement de son règne, Krouchtchev, ne connaissaient pas d'autres forces militaires que celles de terre et ... l'hiver.

Khrouchtchev croyait dans la force efficace des missiles; mais sa défaite à Cuba, en 1962, l'a convaincu que la II^e Flotte des Usa était plus forte que les quelques missiles soviétiques. Et Gorshkov a triomphé. La conception sur la nécessité immédiate de transformer l'Urss en une puissance maritime est devenue la politique adoptée par le Parti et le gouvernement. Et c'est surtout la présence de Brejnev, ami de Gorshkov, au pouvoir qui a été décisive.

La philosophie de l'amiral Gorshkov se résume en quelques idées de grande envergure:

1 - Le prestige de l'Urss, du point de vue diplomatique et avec ses conséquences politiques et surtout idéologiques, ne peut être soutenu que «par une présence de force» chez les autres et, en particulier, dans le tiers monde.

Ainsi, la nouvelle flotte soviétique, avec ses sous-marins et ses unités de surface, doit se faire connaître. Huit pays de l'océan Indien, en 1968; les Caraïbes et Cuba, en 1969, la Guinée et l'Ouest africain, ont reçu la visite des diverses escadres de la force navale soviétique. Pendant trois semaines, en 1975, la Méditerranée a été dominée par les manoeuvres de la flotte de l'Urss. Le résultat de ces prestigieuses visites, qui se poursuivent, a été des ports et des bases navales obtenus dans de nombreux pays du tiers monde et une angoisse croissante pour les ennemis de l'Urss.

Les ordres qui coordonnaient les divers exercices se donnaient par satellites, jusqu'alors «chasse gardée» des Américains.

L'amiral Gorshkov déclare à la presse: «Le pavillon de la flotte soviétique domine les océans du monde».

2 - La souplesse de la flotte. C'est-à-dire une flotte de conception côtière, très souple et pouvant «porter» une guerre de guérilleros maritime; ce qui permettrait de couper ainsi les routes d'approvisionnement et de manoeuvres guerrières du monde libre qui n'est équipé que d'unités lourdes.

3 - Des sous-marins à grande possibilité de frappe, équipés de missiles à longue portée qui peuvent atteindre de grandes distances, paralyser les points névralgiques de l'ennemi à terre et détruire les objectifs stratégiques et industriels.

Ce mouvement souple de bombardement à grande distance appartient, pour le moment, à la flotte soviétique.

4 - Comme les unités lourdes des Soviétiques n'ont pas les qualités de celles des Américains, les Russes éviteront les batailles navales. Leur flotte servira à couper les voies de communications maritimes, par le bombardement à grande distance, et comme thème de propagande efficace en temps de paix.

Les chiffres parlent

Nous reproduisons un tableau comparatif, extrait de la revue américaine de grand prestige *Newsweek* du 21 février 1977

BALANCE MARITIME COMPARATIVE

	U.S.A.	U.R.S.S.
<i>Porte-avions</i>		
de croisière	13	1
avec hélicoptères	0	2
avec missiles	25	31
<i>Sous-marins</i>		
Possibilité d'attaque nucléaire	65	40
Possibilité d'attaque normale (Diesel)	10	122
Missiles de croisière	0	66
Force nucléaire:		
moyenne avec des missiles balistiques	41	78
<i>Autres unités</i>		
Contre-torpilleurs	62	87
Vaisseaux-amphibies d'attaque	62	82
Frégates	64	107
<i>Aviation de marine</i>		
Sur porte-avions	2 420	36
Sur terre	2 580	1 200

Effectif

Naval	523 000	483 000
Marins	196 000	17 000

En apparence, les chiffres parlent en faveur de l'Urss.

C'est ce qui effraie les spécialistes américains qui cherchent à convaincre le Sénat de délier les cordons de la bourse du Trésor et de procéder aux grandes dépenses nécessitées par une nouvelle flotte pour les Usa.

L'Otan considère que la balance des forces globales, terrestres et navales, entre l'Union soviétique et les Usa penche totalement en faveur de la première qui pourra, en l'espace de quelques jours, traverser l'Europe de l'Ouest.

Les derniers chiffres publiés par l'Otan considèrent que les pays de l'Est ont 320 sous-marins dont 142 nucléaires, contre 238 américains dont 122 nucléaires. En revanche, le tonnage des grandes unités de surface est très nettement à l'avantage de l'Otan: 430 contre 220).

Ainsi, l'Océan qui sépare les Usa du monde extérieur et leur donnait la tranquillité et la possibilité de porter des guerres loin de chez eux a disparu. L'Océan est devenu une route ouverte.

C'est ce que les Soviétiques ont compris et pendant vingt ans ils ont permis à un idéologue moyen mais à un grand organisateur, l'amiral Groshkov, de construire et de diriger leur force navale.

L'autre face de la monnaie

Il est certain que le mécanisme d'une démocratie de qualité, telle que l'est celle des Usa, est lourd. Devant le péril, les experts crient, mais la Maison Blanche, liée par les promesses électorales de désarmement, les sénateurs par leur *lobby*, le Trésor par ses nécessités de dépenses mondiales, résistent.

Le budget que le Pentagone demande est

important et les débats politiques seront, eux aussi, importants. Mais en attendant que «la grande démocratie» se réveille, comme du temps de Hitler, pourquoi les Russes qui, apparemment d'après les chiffres, sont supérieurs n'attaquent-ils pas? Ils n'ont pas besoin d'une opinion publique intérieure, ils n'ont pas peur des dépenses, car des centaines de millions d'esclaves travaillent sans broncher. Il est probable que leur service de renseignement, si bien informé, leur démontre que la balance, qui leur semble favorable, ne l'est pas pour le moment.

Il est vrai que les missiles des Soviétiques, lancés par leurs sous-marins, ont un rayon d'action de 4 200 milles et ces SSN-8 peuvent, s'ils sont lancés d'un navire se trouvant dans la mer de Béring, détruire des points névralgiques sur tous les territoires de l'Amérique.

Mais il est vrai aussi que les moyens de destruction des sous-marins soviétiques existent pour les Américains. Ces sous-marins peuvent être facilement détectés.

Mais il est vrai aussi que les navires et surtout les sous-marins nucléaires soviétiques ont souffert maintes fois de défauts de construction, mortels pour les équipages.

Mais il est vrai aussi qu'il existe une mauvaise formation technique supérieure et une capacité limitée de l'élément humain qui ne peut pas faire face à une lutte navale.

Voilà, pour le moment. Si la «grande démocratie» se réveillera, tout ira bien. Si elle continuera à sommeiller et si les discussions de qualités libérales et théoriques élevées se poursuivront, comme à Byzance, au moment où les conquérants l'encerclaient, les Usa et leurs alliés subiront le sort de Byzance. Mais l'histoire est généreuse.

Elle a maintenu la gloire à beaucoup d'empireurs, même après leur chute.

E.M.

Jean Monnet

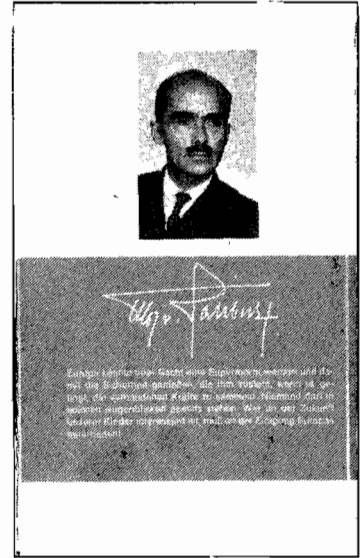
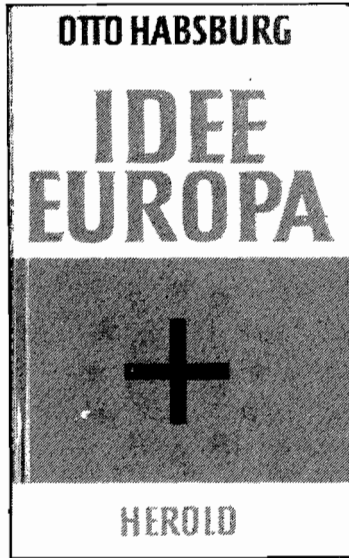
LE PREMIER CITOYEN D'HONNEUR DE L'EUROPE

Lors de sa séance du 1^o avril 1976 le Conseil de l'Europe décida de conférer à Jean Monnet le titre de «Citoyen d'Honneur de l'Europe», une distinction accordée pour la première fois et qui récompensa, chez ce modeste et grand homme politique, l'impulsion déterminante qu'il sut donner à l'unification de l'Europe.

Récemment, les Postes fédérales allemandes ont émis un timbre spécial à l'effigie de «Jean Monnet, Citoyen d'Honneur de l'Europe».

En cette année 1977, au cours de laquelle il a été fêté le vingtième anniversaire de la signature des Traités de Rome, le Bulletin Européen adresse sa pensée et sa gratitude à cet initiateur de l'oeuvre d'unification européenne et dont l'action et l'imagination créatrice sont une invitation pour tous les Européens à parcourir jusqu'au bout la voie de la «Grande Europe».

LIVRES RECUS



La chasse au sensationnel paraît... ne plus laisser à personne le temps d'une réflexion approfondie sur les événements», écrivait Otto de Habsbourg dans la Préface de son volume «Naissance d'un continent» (Grasset, 1975). L'auteur poursuit en exprimant le vœu que les moyens de communication de masse soient mis au service de l'idée d'Europe; malheureusement cette idée n'a pas la diffusion qu'elle devait avoir, et dans quelques pays de l'Europe l'opinion publique, par manque d'information, fait preuve d'une grave et inquiétante indifférence à ce sujet. Il y a même des dirigeants politiques qui refusent que leur peuple connaisse véritablement l'idée d'Europe.

Otto de Habsbourg est une des personnalités les plus dynamiques sur le front de l'euro-péisme, et ses conférences, les articles qu'il publie dans la presse, ses livres, ainsi que l'activité de la «PaneuropaUnion» dont il est le président, lui ont assuré une renommée bien méritée. Représentant exemplaire de l'idée européenne, l'auteur a voué son existence à l'unification de notre continent, seul moyen - nous dit-il - de préserver la liberté des hommes, l'autonomie des régions, l'originalité des cultures.

A la fin de l'année 1976 paraît *Idee Europa*, Angebot der Freiheit un recueil d'essais qui traitent du thème de l'intégration dans une vaste perspective historique qui remonte au Moyen Age.

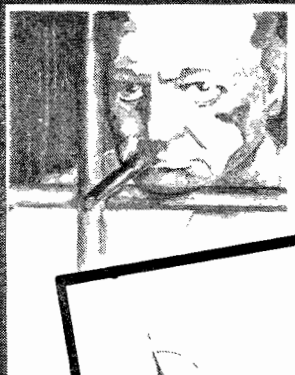
La variété et la richesse des questions abordées ou esquissées dans ce volume sont telles qu'il nous serait impossible d'en faire un résumé.

Nous tenons à souligner seulement quelques

idées, soit pour leur originalité, soit pour leur importance. Il y a d'abord la foi dans le rôle du monarque «fédérateur» en vue de l'accomplissement du but européiste. Un des textes du recueil soutient l'actualité des enseignements sur l'intégration européenne qu'on doit extraire de la conception et de l'expérience politique de Charlemagne. Mille ans se sont écoulés depuis la création de cet empire qui se proposait d'unir la tradition romaine avec les mondes des valeurs germanique et slave, afin de réaliser la première intégration spirituelle de l'Europe sous le signe du christianisme. L'empire de Charlemagne n'a pas survécu longtemps à son créateur, mais c'est pendant le règne de Charlemagne qu'est née l'idée de la communauté européenne, et le sentiment de l'unité spirituelle des peuples d'Europe. On peut même parler, chez Charlemagne, d'un programme européen; «la réalisation de l'idée carolingienne dans le sens du XX^e siècle est la tâche qui nous attend». (p. 31).

Nous soulignons aussi l'importance du programme européen dressé par Otto de Habsbourg (p. 173-182), qui prévoit que l'Europe ne finit pas là où commence la zone d'influence soviétique. «Il n'y aura pas de paix et de sécurité tant qu'il y aura des peuples européens qui dans l'âge de la décolonisation ne seront pas décolonisés», (p. 181). L'Europe ne saura être bâtie sur un compromis avec les puissances totalitaires et surtout avec le communisme. Et puisque la culture et la manière de vivre européennes ont à leur base des valeurs chrétiennes, il ne faut pas oublier que l'Europe est, et, doit rester un continent chrétien.

Mirko Ardemagni
**PROCESSO A
CHURCHILL**



EDITRICE  NAGARD



ALTRO DESTINO...
...se a Yalta, invece di un fotografo
avessero avuto
di fronte
un plotone di esecuzione...



Editrice Nagard - *Milan (Italia) 1977*
Distribution: *Licosa - Florence, Via Lamarmora, 45*
Brochure - 200 pages - 4 000 lire it.

YALTA - 1945
 Churchill
 cède à l'Union soviétique
 l'Europe de l'Est.

HELSINKI - 1975
 La conférence de 35 nations
 reconnaît le statu quo
 créé à Yalta.



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

sommaire

<i>P. V. Vandoros:</i> A Bikini, la bombe - A Londres, la civilisation de l'atome	p. 1
<i>G. Müller:</i> Belgrade parmi les corbeilles	» 3
<i>V. van den Bosch:</i> Les élections de 1978	» 5
Special B.E.	
<i>R. Cestelli:</i> Les exécuteurs testamentaires de Pierre le Grand	» 9
La journée de l'Europe	» 13
La tragédie de l'Ethiopie	» 14
<i>Eugène Michel:</i> Apparence ou réalité?	» 16
<i>Otto de Habsburg:</i> Idee Europa	» 18

Directeur responsable: Dante Ferrari
 DIRECTION et REDACTION:
 Roma, Via Magnanopoli n. 11
 Reg. Trib. Roma n. 2840 del 15/12/1951

ABONNEMENTS ANNUELS:
 ordinaire F.F. 50
 de soutien F.F. 250
 (ou monnaie européenne équivalente)